ORANGE SA

Répartition des Budgets dans les CE : la solidarité renforcée

Suite à des recours juridiques initiés par des élus CGC, entraînant la remise en cause d'une répartition des budgets, le risque était grand de voir se pérenniser au sein d'Orange SA des CE « riches » et des CE « pauvres ».
Les organisations syndicales ont réaffirmé par deux accords, la répartition des budgets pour les ASC et la restauration par effectif dans les CE. Ainsi la solidarité est confortée entre salariés d'Orange SA, quelque soit leur CE d'appartenance.
Seule la CGC ne les a pas signés. Les masques tombent enfin !

ASC et restauration : chaque salarié compte pour un, mais tous les salariés n'ont pas les mêmes revenus !

Pour la CGT la dotation patronale attribuée à l'ensemble des CE est insuffisante. Notre revendication est donc une augmentation du pourcentage de cette dernière et non comme le font les élus CGC gagner une augmentation en « piquant » dans le budget des autres CE pour augmenter le leur.
Pas question pour la CGT de favoriser les salariés de certains Comités d'établissement au détriment des autres.
C'est malheureusement la démarche des élus CGC.

La population des CE des divisions nationales est essentiellement composée de cadres et cadres supérieurs. Ces CE ont donc une masse salariale supérieure à celle des CE de DO qui comptent un plus grand nombre d'employés.
En réclamant le budget à la masse salariale ces élus travaillent à se dissocier de l'ensemble d'Orange et accumuler « des trésors de guerre » redistribués à l'occasion notamment des élections professionnelles.

Les sommes d'argent récupérés, notamment sur la restauration à SCE, alimentent une gestion faussement égalitaire. Par exemple la Ristourne majorée (1,10€) est redistribuée à tous les salariés alors qu'elle est normalement attribuée aux salariés dont le revenu est inférieur à 35000€.

Pour la CGT de tels choix sont à combattre car ils s'appuient sur le renforcement de l'individualisme au détriment de l'intérêt collectif. En effet, la vraie solidarité c'est aider davantage les plus petits salaires. C'est le rôle social du CE. De son coté la direction est plutôt spectatrice, voire complaisante Ce qui n'est pas pour nous rassurer sur ses intentions en matière de restauration!
A terme la stratégie des élus CGC pourrait amener à une gestion purement comptable de la restauration avec pour conséquence directe : la fermeture des restaurants des petits sites parce que non rentables !

Sauver l'intérêt collectif

La politique ASC et restauration des CE ne se résume pas à une redistribution de chèques (vacances ou restauration) mais bien à des propositions travaillées qui prennent en compte les revenus de chacun. Dès lors que la notion de revenu n'existe plus, ce sont ceux qui gagnent le moins qui sont les grands perdants.
Pour la CGT avoir plus de moyens dans les CE nécessite plusieurs actions:

- Créer des emplois
- Augmenter les salaires
- Augmenter le pourcentage pris sur la masse salariale d'Orange SA.

Dans cette lutte, certes plus difficile, toutes les organisations syndicales ont leur place à prendre.

La CGT continuera à se battre pour une restauration collective et des activités sociales et culturelles solidaires et de qualité profitant à tous les salariés.

Rappel:

La dotation patronale pour les ASC et la restauration correspond respectivement à 2,25% et 2,26% de la masse salariale d'Orange SA. Depuis la mise en place des IRP, compte tenu de la taille de l'entreprise pour pérenniser la solidarité, il a été décidé par accord de redistribuer cette somme par effectif dans les CE, sauf pour la restauration laissée en délégation de gestion à la direction pour le compte des CE.
Ces principes sont contestés depuis plusieurs années par les élus CGC de SCE pour récupérer la gestion de la restauration et obtenir une dotation en fonction de la masse salariale correspondante au périmètre du comité d'établissement. Masse salariale importante puisque la division compte plus de 70% de cadres et cadres supérieurs.
Les choix de la CGC contribuent à l'appauvrissement de l'activité sociale des autres CE au sein d'orange SA.

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT - 263 rue de Paris - case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél: 0148 18 54 00 - Fax: 01 48 59 25 22 - CCP Paris 20376 D - www.cgt-fapt.fr - E-mail: fede@cgt-fapt.fr